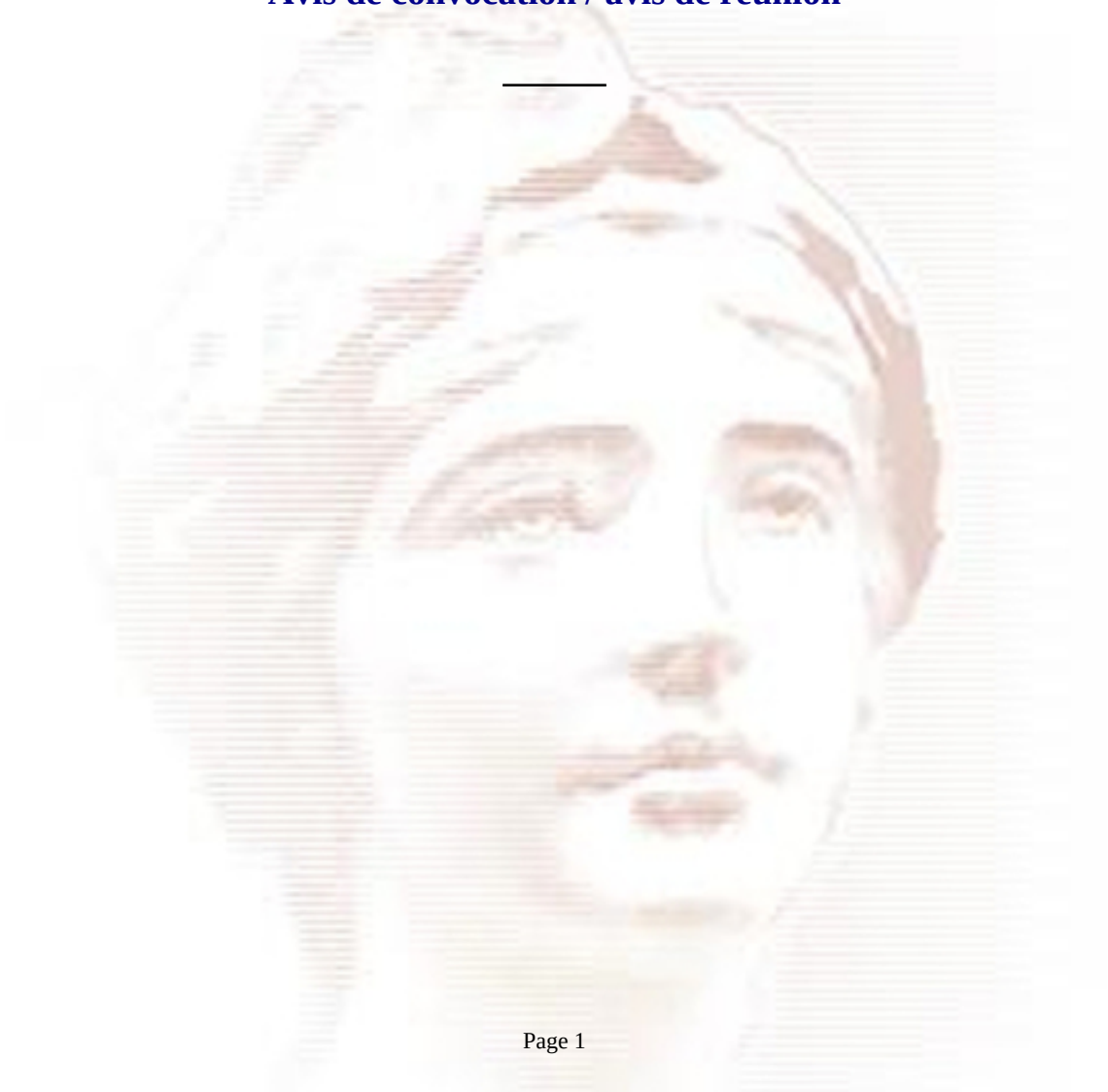
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



AUX ACTIONNAIRES DE :

Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »)
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande
Numéro d'immatriculation : 393802

Le 2 novembre 2026

Compartiment : Xtrackers MSCI Global SDG 11 Sustainable Cities UCITS ETF 1C (ISIN : IE000V0GDVU7) (le « **Compartiment** »)

Cher Actionnaire,

Cette lettre a pour but de vous informer, en qualité d'Actionnaire du Compartiment, que les administrateurs de la Société (les « **Administrateurs** ») ont décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du Compartiment le 17 novembre 2026 à 10 h 00 (heure de Dublin) au 25 North Wall Quay, Dublin 1, D01 H104, Irlande (l'« **Assemblée** » ou l'« **AGE** »). Les termes définis utilisés, sauf mention contraire dans le présent document, ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société, tel que complété en tant que de besoin (le « **Prospectus** »), et le supplément publié à l'égard du Compartiment (le « **Supplément** »).

L'objet de l'Assemblée

L'objet de l'Assemblée est de permettre aux Actionnaires d'examiner une modification proposée concernant l'objectif d'investissement du Compartiment et certaines autres modifications détaillées ci-dessous.

Un résumé des modifications proposées est également visible sur le tableau ci-dessous :

Elément objet de la modification	Actuellement	Proposé
Nom du Compartiment	Xtrackers MSCI Global SDG 11 Sustainable Cities UCITS ETF	Xtrackers MSCI Advanced Robotics and Humanoid UCITS ETF
Indice de Référence	MSCI ACWI IMI SDG 11 Sustainable Cities and Communities Select Index	MSCI ACWI IMI Future Robotics Select Index
Indice Parent	MSCI ACWI IMI Index	MSCI ACWI IMI with China All Shares Index
Publication d'informations SFDR	Article 8(1) du SFDR	Article 6 du SFDR

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

La société de gestion propose plusieurs modifications au Compartiment décrites plus en détail au sein des rubriques ci-dessous.

Modification de l'Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement actuel du Compartiment est de suivre la performance, nette de frais et dépenses, d'un indice, à savoir l'Indice MSCI ACWI IMI SDG 11 Sustainable Cities and Communities Select Index (l'« **Indice de Référence Actuel** »). L'Indice de Référence Actuel est basé sur l'Indice MSCI ACWI IMI Index (l'« **Indice Parent Actuel** »), qui comprend des sociétés de grande, moyenne et petite capitalisations sur les marchés développés et émergents du monde entier. Les composants de l'Indice Parent Actuel qui sont associés à une contribution positive à l'Objectif de Développement Durable 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) (**« ODD 11 »**) du Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 (l'« **Agenda 2030 des Nations unies** ») et qui répondent à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») peuvent être inclus dans l'Indice de Référence Actuel. L'Indice de Référence Actuel est administré par MSCI Limited (l'« **Administrateur de l'Indice** »).

Il est proposé de remplacer l'objectif d'investissement du Compartiment afin de suivre la performance avant les frais et dépenses d'un indice, qui vise à refléter la performance des actions de certaines entreprises associées au thème de la technologie robotique.

Nouvelle Politique d'investissement

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, la politique d'investissement du Compartiment sera modifiée de manière à refléter que, pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment visera à répliquer ou suivre la performance, avant les frais et dépenses, de l'indice MSCI ACWI IMI Future Robotics Select Index (le « **Nouvel Indice de référence** »).

Afin d'éviter toute ambiguïté, le Compartiment continuera d'adopter une Politique d'Investissement Direct et d'être un Compartiment à réplication totale.

Présentation du Nouvel Indice de référence

Le Nouvel Indice de référence est également géré par l'Administrateur de l'Indice.

Le Nouvel Indice de référence est basé sur l'Indice MSCI ACWI IMI with China All Shares Index (le « **Nouvel Indice Parent** ») qui représente un vaste univers de titres de participation mondiaux.

Les autres différences notables entre l'Indice de Référence Actuel et le Nouvel Indice de référence comprennent, notamment, les éléments suivants :

ESG : L'Indice de Référence Actuel applique certains filtres et critères ESG et le Compartiment promeut actuellement certaines caractéristiques, notamment environnementales et/ou sociales, et est soumis aux exigences de publication d'un produit financier en vertu de l'Article 8

du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel que modifié (« **SFDR** »).

Le Nouvel Indice de référence n'applique pas de sélections ESG et, suite aux modifications proposées, le Compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable. Par conséquent, le Compartiment sera soumis aux exigences en matière de publication d'un produit financier en vertu de l'Article 6 du SFDR.

Des informations complémentaires sur la méthodologie indicielle du Nouvel Indice de référence sont disponibles à l'adresse suivante : www.msci.com.

Modification de la dénomination du Compartiment

Si la résolution ordinaire est approuvée par les Actionnaires du Compartiment, celui-ci sera renommé **Xtrackers MSCI Advanced Robotics and Humanoid UCITS ETF**.

Quand ces changements interviendront-ils ?

Les modifications stipulées dans le présent courrier prendront effet, en cas d'approbation de la résolution par les Actionnaires lors de l'Assemblée, le 1er décembre 2026 (la « Date d'effet ») et le présent courrier fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés dans la présente lettre.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts jusqu'au 26 novembre 2026.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 27 novembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus.

Approbation des Actionnaires

Toute modification de l'objectif d'investissement du Compartiment telle que décrite ci-avant est soumise à l'approbation par résolution ordinaire des Actionnaires du Compartiment.

À cette fin, l'Assemblée a été convoquée et se déroulera au 25 North Wall Quay, Dublin 1, D01 H104, Irlande, le 17 novembre 2026, aux heures stipulées dans l'avis ci-joint. L'avis officiel de l'Assemblée et le Formulaire de procuration sont joints aux présentes (en Annexe 2).

Le quorum nécessaire pour l'Assemblée est d'un Actionnaire présent (en personne ou par procuration) habilité à voter dans le cadre des questions devant être traitées. Si le quorum n'est pas atteint au terme d'un délai de trente (30) minutes à compter de l'heure fixée pour l'Assemblée, ou s'il n'est plus respecté au cours de l'Assemblée, l'Assemblée sera ajournée jusqu'à 10 h 00 (heure de Dublin) le 24 novembre 2026 sans nouvel avis aux Actionnaires. Le quorum lors de l'assemblée ajournée sera constitué desdits Actionnaires présents lors de l'assemblée ajournée en personne ou par procuration et une personne autorisée à être comptabilisée dans le quorum présente lors de toute assemblée ajournée suffira à constituer le quorum. La résolution sera proposée lors de l'assemblée ajournée de la manière décrite ci-avant.

L'avis stipule le texte de la résolution devant être proposée lors de l'Assemblée. La résolution sera proposée en tant que résolution ordinaire, ce qui signifie que plus de 50 % du nombre total de votes exprimés est nécessaire pour que la résolution soit adoptée par l'Assemblée. Si la résolution est adoptée à la majorité requise, elle liera de façon contraignante tous les Actionnaires du Compartiment, quelle que soit la façon dont ils ont voté ou qu'ils aient voté ou non, et les modifications proposées sont censées prendre effet et être reflétées dans un Supplément révisé le 1 décembre 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Droit de participer et de voter

Veuillez noter que vous n'avez le droit de participer et de voter à l'Assemblée (ou à tout ajournement de celle-ci) que si vous êtes un actionnaire enregistré. Étant donné que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement du Dépositaire central de titres international (« **DCTI** », International Central Securities Depositary) et que Citivic Nominees Limited est l'unique actionnaire enregistré du Compartiment dans le cadre du modèle de règlement du DCTI (l'« **Actionnaire Enregistré** »), les investisseurs du Compartiment doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant). Si un investisseur a investi dans le Compartiment par l'intermédiaire d'un courtier/négociant/autre intermédiaire, il doit contacter cette entité pour lui fournir des instructions de vote.

La Société précise que seuls les membres apparaissant au Registre des Membres de la Société à 10 h 00 le 13 novembre 2026 ou, si l'Assemblée est ajournée, à 18 h 00 deux jours avant l'assemblée ajournée (la « **Date d'enregistrement** »), sont autorisés à assister, à prendre la parole, à poser des questions et à voter à l'Assemblée ou, le cas échéant, à tout ajournement de celle-ci et ne peuvent voter que pour le nombre d'actions enregistrées à leur nom à ladite heure. Les modifications apportées au Registre des Membres après la Date d'enregistrement ne seront pas prises en considération pour la détermination du droit de toute personne à assister à l'Assemblée ou à tout ajournement de celle-ci et à y voter.

Nomination des mandataires

Un formulaire de procuration à remplir par l'Actionnaire Enregistré est joint au présent avis. Comme mentionné ci-avant, les investisseurs du Compartiment qui ne sont pas des Actionnaires Enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), au lieu d'utiliser le formulaire de procuration ci-joint.

Pour être valable, le formulaire de procuration dûment rempli et signé, accompagné d'une copie du pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être déposé par les Actionnaires Enregistrés aux bureaux du Secrétaire de la Société, Goodbody Secretarial Limited, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, avant l'heure fixée pour l'Assemblée ou tout ajournement de celle-ci. Toute modification du formulaire de procuration doit être paraphée par la personne qui l'a signé.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement/risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non

- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : Non significatif

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Chaque Actionnaire doit se rapprocher de son conseiller fiscal habituel pour apprécier les conséquences de ces changements au regard de sa situation personnelle.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Des copies du Supplément existant et du Supplément proposé sont disponibles pour examen durant les heures d'ouverture de bureau habituelles à compter de la date de la présente circulaire jusqu'à l'heure de l'Assemblée (et de toute assemblée ajournée), y compris durant lesdites assemblées, au bureau du Conseiller juridique de la Société, A&L Goodbody LLP, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande.

Vous pouvez également obtenir de plus amples informations concernant l'Assemblée auprès des bureaux des représentants étrangers ou en envoyant un e-mail à l'adresse Xtrackers@dws.com.

Nous vous rappelons également que le document d'informations clés (DIC) et le Prospectus du Compartiment, ainsi que les statuts de la Société sont librement consultables en ligne sur le site etf.dws.com.

Si vous avez des questions ou des doutes concernant les informations contenues dans le présent avis, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse ci-avant.

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez contacter la Société Générale, le correspondant centralisateur de la Société en France, dont le siège social est sis 29, boulevard Haussmann, 75009, Paris, France.

La Société est un OPCVM à compartiments de droit irlandais agréé par la Banque Centrale d'Irlande. Certains compartiments de la Société ont été autorisés à la vente en France par l'Autorité des marchés financiers.

Conclusion

Les Administrateurs sont d'avis que la modification proposée concernant l'objectif d'investissement du Compartiment décrite ci-avant sert au mieux les intérêts des Actionnaires du Compartiment et vous recommandent donc de voter en faveur de la résolution décrite ci-dessus.

Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente lettre.

Nous vous remercions pour votre soutien continu vis-à-vis de la Société.

Sincères salutations,

_____
Administrateur
Pour et au nom de
Xtrackers (IE) plc

ANNEXE 1

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Du

Xtrackers MSCI Global SDG 11 Sustainable Cities UCITS ETF 1C (ISIN : IE000V0GDVU7)

(le « **Compartiment** »)

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES qu'une Assemblée générale extraordinaire du Compartiment se déroulera à 10 h 00 (heure de Dublin) le 17 novembre 2026 au 25 North Wall Quay, Dublin 1, D01 H104, Irlande, afin d'étudier, et si les Actionnaires le jugent approprié, d'adopter la résolution suivante :

Par résolution ordinaire :

1. Que la modification de l'objectif d'investissement du Compartiment telle que stipulée dans la Circulaire destinée aux Actionnaires du Compartiment en date du 2 novembre 2026 soit, par la présente, approuvée.

Et que toute autre question présentée de façon appropriée à l'Assemblée soit examinée.

Sur ordre du Conseil

_____
Pour et au nom de
Goodbody Secretarial Limited
Secrétaire
2 novembre 2026

FORMULAIRE DE PROCURATION

(à remplir uniquement par l'Actionnaire Enregistré)

XTRACKERS (IE) PLC

(la « **Société** »)

Xtrackers MSCI Global SDG 11 Sustainable Cities UCITS ETF 1C (ISIN : IE000V0GDVU7)

(le « **Compartiment** »)

Je/Nous, _____, en qualité d'Actionnaire(s) du Compartiment susmentionné, désigne/ons, par la présente, le Président de l'assemblée ou, à défaut, Sarah O'Donovan ou, à défaut, un autre représentant de Goodbody Secretarial Limited ou A&L Goodbody LLP ou _____ pour voter en mon/notre* nom et pour mon/notre* compte lors de l'Assemblée générale extraordinaire du Compartiment, devant se tenir à 10 h 00 le 17 novembre 2026 et lors de tout ajournement de ladite assemblée.

* Veuillez supprimer la mention inutile

Signature : _____ Date : _____

Veuillez indiquer par un « X » dans l'espace prévu à cet effet la façon dont vous souhaitez que votre vote soit exprimé. Sauf instructions contraires, le mandataire votera ou s'abstiendra de voter en fonction de ce qu'il juge opportun.

Résolution ordinaire	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
1. Que la modification de l'objectif d'investissement du Compartiment telle que stipulée dans la Circulaire destinée aux Actionnaires du Compartiment en date du 2 novembre 2026 soit, par la présente, approuvée.			

Remarques :

1. Ce formulaire de procuration à remplir uniquement par l'Actionnaire Enregistré est joint au présent avis. Comme mentionné ci-avant, les investisseurs du Compartiment qui ne sont pas Actionnaires Enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), au lieu d'utiliser le formulaire de procuration ci-joint.

2. Pour être valide, l'Actionnaire Enregistré doit remplir et renvoyer ce formulaire de procuration (ainsi que le pouvoir ou toute autre autorisation, le cas échéant, en vertu duquel/de laquelle il est signé ou une copie certifiée par acte notarié dudit pouvoir ou de ladite autorisation) **au plus tard 24 heures avant l'heure fixée de l'Assemblée générale extraordinaire** ou de tout ajournement de celle-ci, aux bureaux du Secrétaire de la Société, Goodbody Secretarial Limited, 25 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande (fax : + 353 1 1649 2649 ou par e-mail à l'adresse gslfunds@algoodbody.com), à l'attention de Sarah O'Donovan.

3. Veuillez insérer votre/vos nom(s) et adresse(s) en **CARACTÈRES GRAS** puis signer et dater le formulaire.

4. Tout amendement doit être paraphé.

5. Si vous souhaitez désigner en qualité de mandataire une personne autre que le Président de l'Assemblée générale extraordinaire, veuillez insérer en lettres d'imprimerie le nom complet de la personne de votre choix. Le mandataire ne doit pas nécessairement être un Actionnaire de la Société.

6. Le mandataire choisira, à son entière discrétion, la façon dont il/elle vote ou s'il ou si elle vote ou s'abstient de voter à l'égard des résolutions si aucune instruction n'est donnée concernant chacune des résolutions, et à l'égard de toute question ou toute résolution traitée lors de l'Assemblée générale extraordinaire autre que les résolutions auxquelles il est fait référence dans l'Avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire.

7. Si le mandant est une entreprise, le présent formulaire de procuration doit être attesté par le cachet ou la signature d'un responsable de l'entreprise ou d'un mandataire dûment autorisé pour le compte de celui-ci. Dans le cas d'Actionnaires conjoints, n'importe quel Actionnaire peut signer, mais le nom de tous les détenteurs conjoints doit figurer. Dans l'éventualité où plusieurs détenteurs conjoints soumettraient des votes, le vote de l'actionnaire dont le nom apparaît en premier dans le registre des membres sera accepté à l'exclusion de tous les autres.

8. Le fait de remplir et de renvoyer le formulaire de procuration n'empêche pas les Actionnaires Enregistrés de participer et de voter à ladite Assemblée générale extraordinaire, si tel est leur souhait.

9. Si vous détenez des actions dans la Société par le biais du DCTI concerné ou du participant concerné d'un DCTI (p. ex., un dépositaire central de titres local, un courtier ou un représentant), le formulaire de procuration, qui indique au représentant la procédure à suivre pour voter, doit être renvoyé au DCTI concerné ou au participant concerné d'un DCTI suffisamment en avance par rapport à l'heure à laquelle doit se tenir l'Assemblée générale extraordinaire, de telle sorte que celui-ci puisse remplir et déposer le formulaire de procuration au siège social de la Société conformément à la procédure stipulée ci-avant.